

Concours section : CONSERVATEUR EXTERNE CONSERVATEUR EXTERNE
Epreuve matière : Composition culture générale
N° Anonymat : V250NAT1200440 Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : 101-5730

Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Dans le roman inachevé de Stendhal intitulé Lamiel, se déroulant durant le règne de Charles X, le marquis dit d'une aristocrate qu'elle n'était même pas ce contre la Révolution», mais qu'elle vivait comme si elle-ci n'avait jamais eu lieu. Cette remarque témoigne de l'espoir qu'avait donné la première Restauration aux monarchistes les plus nostalgiques de l'ancien Régime ; toutefois, cet espoir a été détruit par la Révolution de 1830 et l'instauration d'une monarchie libérale ayant pour roi Louis-Philippe, membre de la branche cadette. C'est ainsi que Chateaubriand écrit un an après ces événements dans ses Mémoires d'Outre-Tombe : « Il ne manque aujourd'hui au présent que le passé : c'est peu de chose ! » Dans cette déploration teintée d'ironie, Chateaubriand, monarchiste de tendance légitimiste, ne regrette pas tant le passé au sens général et métaphysique que le passé pré-révolutionnaire, idéalisé et même connu celui des libertés aristocratiques. La Révolution et, en 1831, la monarchie de Juillet sont perçus comme les moments où la chaîne du temps que voulait renouer Louis XVIII a été rompue. Pour Chateaubriand, le présent, c'est-à-dire l'époque dans laquelle il écrit, ne s'inscrit plus dans la continuité de l'histoire de France. L'idée dont Chateaubriand se fait ici le

véhicule s'inscrit dans une longue tradition contre-révolution-
 -naire et est défendue par des auteurs aussi différents que Joseph
 de Maistre ou Edmund Burke. Toutefois, l'idée selon la-
 -quelle la modernité politique aurait rompu le rapport du
 présent avec le passé n'a pas un caractère évident. Sans
 conséquence, nous nous interrogeons en ces termes : dans quelle
 mesure cette idée d'une rupture dans la chaîne du temps
 produite par la Révolution est-elle vraie ?

Pour répondre à cette question, nous remettrons tout d'abord
 dans son contexte la citation de Chateaubriand afin de voir si
 ce qu'il affirme n'est pas en partie vrai (I). Toutefois, si
 la Révolution a produit un changement dans le rapport au passé,
 celui-ci n'a pas pour autant disparu du présent (II). Celui-ci
 s'exprime ^{déconnais} de manière différente mais revêt une importance capitale (III).

Cette idée d'une rupture du présent avec le passé
 est intrinsèquement liée à la sensibilité romantique et aux
 opinions monarchiques. Elle ne s'en appuie pas moins sur la
 transformation effective des paradigmes politiques.

La nostalgie pour le passé d'un Chateaubriand ainsi
 que le désir de retrouver celui-ci est indissociable du
 romantisme. Cette fascination se retrouve dans la fascination
 de l'auteur des Mémoires d'Outre-Tombe pour les
 ruines ou encore dans sa nostalgie pour France. Un tel
 rapport au passé se retrouve également chez Walter
 Scott, Byron ou encore le jeune Victor Hugo alors
 monarchiste ultra. Cette nostalgie porte moins vers le
 passé absolutiste du XVII^{ème} siècle, perçu dans une certaine
 mesure comme un prétexte au XIX^{ème} siècle rationnel,
 mais plutôt vers le Moyen-Âge merveilleux. 2 / 8

des libertés aristocratiques. Plus largement, cette nostalgie se construit par opposition au XIX^{ème} siècle, celui du laedum vitae.

Cette idée d'une rupture dans la continuité du temps au XIX^{ème} siècle est également centrale dans la pensée monarchiste et contre-révolutionnaire. Cette idée est d'abord défendue par Edmund Burke dans ses Préflexions sur la Révolution française. Selon lui, les révolutionnaires avaient fondé leur projet politique sur un présupposé fallacieux : celui selon lequel il est possible d'écarter la coutume et la tradition pour les remplacer par un droit entièrement constitué et strictement positif. L'idée selon laquelle les ^{projet} révolutionnaires seraient fondés sur l'illusion de pouvoir être pleinement original a été largement reprise par des individus aussi différents que Charles de Maistre, Étienne de La Fayette quand il s'oppose aux « constructivistes » dans Droit, législation, liberté ou encore Keynes dans ses écrits de jeunesse. La critique de la rupture entre le présent et le passé constitue en vaine une critique des idées de la Révolution française.

Toutefois, il y a effectivement une rupture avec le passé, entendu comme tradition, dans la Révolution française. Il est écrit dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 que la « loi [est] l'expression de la volonté générale » ? Cette affirmation témoigne de l'importance de la volonté du souverain : celle-ci n'est plus enchaînée dans les coutumes fondamentales du royaume et la tradition : elle vaut pour elle-même. La loi n'est plus tributaire des coutumes et les normes ne valent en tant qu'elles sont positives. Plus largement, les philosophes des Lumières remettent en cause la seule tradition comme guide moral : c'est ainsi que Kant, dans les Fondements de la métaphysique des mœurs, fait de la maxime rationnelle et universalisable, indépendante de l'Histoire, l'étalon moral par excellence.

Le regret désabusé que Chateaubriand exprime est fondé sur des idées issues d'un romantisme contre-révolutionnaire. Il y a effectivement dans la modernité politique un regret de la « légitimité traditionnelle » (Max Weber), à laquelle se substitue un droit positif. Il n'est cependant pas assuré que cela signifie une rupture totale

avec le passé.

Bien que la puissance de la légitimité traditionnelle et ^{de la} coutume au sens juridique se soit amoindrie au cours du XIX^e siècle, les régimes suivant la Révolution ont conservé un lien avec le passé dans des modalités différentes, et ce dès 1830.

La Monarchie de Juillet s'est en effet caractérisée par une utilisation légitimante du passé pour valider le présent - pratique qui sera ensuite reprise par les régimes suivants. C'est en effet en 1834, sous le gouvernement Guizot, qu'est voté le premier budget autonome de réfection du patrimoine. De même, la loi Guizot de 1833 constitue la première grande étape de l'alphabétisation et de la scolarisation en France. L'école peut alors permettre une certaine transmission du passé, culturel par exemple la gloire impériale sous le Second Empire.

Le lien avec le passé n'est donc plus valable en tant que tradition mais joue sous la III^{ème} République un rôle fondamental d'unification politique des Français. C'est ainsi que les élèves, devenus plus nombreux au lendemain des lois Ferry (1881-1882), apprennent l'histoire de France dans le manuel d'Ernest Lavisse ou dans le Tour de France par deux enfants. Dans sa conférence intitulée « qu'est-ce qu'une nation ? » prononcée à la Sorbonne, Ernest Renan déclarait qu'« une nation est une âme, un principe spirituel ». Le premier terme se réfère au passé. Celui-ci n'est dès lors plus perçu comme un moyen de légitimation mais devient plutôt un ferment de l'unité de la nation, détentrice de la souveraineté. La III^{ème} République utilise donc à son tour le passé mais d'une manière fort différente de celle que les contre-révolutionnaires souhaitaient.

Le passé prend en effet une nouvelle valeur dans le cadre du développement des nations. Après le Printemps des peuples en 1848, le passé devient un élément permettant de légitimer une nation, par opposition au principe dynastique. Dans un ouvrage intitulé Imagined Communities,

Concours section : CONSERVATEUR EXTERNE CONSERVATEUR EXTERNE
Epreuve matière : Composition culture générale
N° Anonymat : V250NAT1200440 Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : 101-5730 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Benedict Anderson fait du passé commun un des éléments permet-
tant à une nation de se légitimer moralement. Celui-ci
s'incarne par exemple dans les monuments : ainsi de
Notre-Dame de Paris qui, au fur et à mesure de ses
reconstructions, est devenue un memento de l'histoire de
France, comme la représente Victor Hugo dans le roman
éponyme.

Entraînant à ce qu'affirme Chateaubriand, le présent
n'a pas effacé le passé. En revanche, ce dernier revêt une
valeur différente : il n'est plus cet agent de légitimation de
la culture ou des libertés, mais un élément narratif employé pour
légitimer les constructions nationales. Toutefois, celui-ci se trouve
aujourd'hui discuté et remis en question.

Devant la seconde moitié du ^{XX}^e siècle, le passé est
devenu un objet plus conflictuel, revêtant un rôle politique central.

Il faut tout d'abord noter le caractère culturel de
la construction du passé. L'historien François Hartog
montre ainsi dans son ouvrage intitulé Régimes d'historité
que la perception du temps ainsi que sa conceptualisation
sont relatives à une époque donnée. Les français du
XIX^e siècle avaient un rapport au temps moins li-
néaire que celui des français du ^{XX}^e siècle. La

nostalgie même pour le passé qu'exprime Chateaubriand est liée au sentiment romantique d'une rupture avec ce qui n'est plus. Si le passé peut être établi et déterminé positivement en tant que fait, le rapport à celui-ci est profondément variable.

C'est ainsi que, dans une certaine mesure, le passé peut s'établir dans le présent. Dans son ouvrage intitulé Lieux de mémoire, l'historien Pierre Nora étudie la manière dont le passé peut se trouver incarné dans certains lieux, tels que les monuments aux morts. Le passé se trouve ainsi culturellement matérialisé. De même, dans La Recherche du temps perdu, le narrateur retrouve son passé dans une épiphanie artistique au cours du dernier tome. L'existence du passé à l'intérieur du présent est donc profondément liée à la culture et à la subjectivité des individus.

Il faut enfin noter que la définition du passé est pour le présent un enjeu symbolique et politique. Comme le relate Vincent Marchigny dans son ouvrage intitulé Dire la France. Culture et identité nationale, la définition d'une identité française $\Rightarrow$ et, par extension, d'une histoire nationale redevient un enjeu politique central dans les années 1980, durant lesquelles la gauche et la droite investissent massivement ce terrain, culminant durant l'organisation du bicentenaire de la Révolution française.

En conclusion, l'idée de Chateaubriand selon laquelle le passé est perdu est profondément liée à une nostalgie romantique et monarchique. Pour autant, il y a effectivement eu une transformation du rapport au passé à l'époque où il écrivait. Cependant, le passé demeure en quête d'une certaine manière présent sous d'autres modalités, à travers

l'école ou le patrimoine. Il joue par ailleurs un rôle central dans la constitution des identités nationales. Le passé peut donc se retrouver au sein du présent par l'intermédiaire des individus, et ce d'une manière variant selon les cultures. Ainsi, si la « chaîne du temps » a été brisée en 1834, le passé peut encore demeurer dans le présent.

